

Formation initiale des élu(e)s du CSE en Santé, sécurité et conditions de travail (Entreprises de 50 salariés et plus)

Public

- Élus (titulaires et suppléants) du CSE

Durée

- 5 jours (3 jours + 2 jours)

Horaires

- 9 h à 17 h

Lieu

- FIAP - 30, rue Cabanis
75014 PARIS

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : aucun
- Évaluation formative : évaluation de l'assimilation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : une attestation de formation est délivrée

Méthode et outils pédagogiques

- Apports théoriques
- Cas pratiques, exercices, mises en situation, vidéos, échanges de pratiques, etc.

Qualiopi
processus certifié



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions de formation

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation SSCT des élus au CSE

Objectifs

- Maîtriser le rôle et les attributions du CSE en SSCT
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- Comprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail

Programme de formation

1. S'approprier les principes en SSCT

- Enjeux de la santé et sécurité au travail
- Principes de prévention
- Responsabilités des acteurs

2. Maîtriser les missions et moyens du CSE en SSCT

- Attributions du CSE en matière de SSCT
- Informations et documentations en SSCT
- Réunions du CSE portant sur la SSCT
- Droits d'alerte
- Consultations obligatoires et ponctuelles du CSE
- Recours à des experts
- Autres moyens du CSE : affichage, heures de délégation, etc.

3. Solliciter les acteurs en santé au travail

- Acteurs internes (référent sécurité, salariés, etc.)
- Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

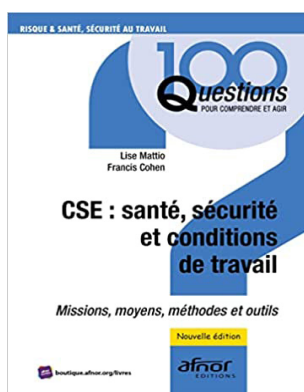
N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Consultants/formateurs

Lise MATTIO, spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, elle forme et accompagne les élus depuis plus de 15 ans. Elle est habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux» et celle du salarié désigné compétent ou référent en santé et sécurité au travail.

Francis COHEN, expert en droit du travail et relations sociales, intervient à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et l'Université de Nanterre, licence et master QSE développés par l'ESQESE Paris et l'IAE Paris Sorbonne Business School.

Auteurs de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



4. Repérer et prévenir les risques professionnels

- Caractéristiques d'un risque professionnel
- Analyser les situations de travail
- Actions de prévention
- Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques, travail sur écran, bruit, etc.

5. Comprendre les risques psychosociaux (RPS)

- Mécanismes du stress au travail et de ses effets sur la santé
- Recensement des facteurs de RPS
- Distinction des trois niveaux de prévention

6. Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

- Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
- Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
- Mise à jour du DUERP et délais de conservation

7. Organiser et conduire une inspection

- Méthodologie et outils
- Distinction entre travail réel et travail prescrit
- Restitution et conclusions de l'inspection

8. Réaliser des enquêtes

- Cas de recours aux enquêtes
- Déroulement d'une enquête
- Pratique de l'arbre des causes
- Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident

9. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement

- Évolution de la réglementation
- Différentes formes de harcèlement
- Rôle du référent «harcèlement»
- Moyens d'action du CSE

10. Participer à une démarche de qualité de vie au travail (QVT)

- Enjeux de la qualité de vie au travail
- Différents champs de la QVT : égalité professionnelle, conciliation vie personnelle et vie professionnelle, handicap, etc.
- Organisation de la démarche
- Identification des mesures prioritaires

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692